



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjointes -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN.

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjointes -

M. Yoann LAMARQUE à Mme Muriel RICHARD, Mme Sandrine DU MESNIL à M. Bruno JACON

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. François PETER à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Xavier IACOVELLI, M. Abraham ABITBOL à M. Yohann CORVIS

Absents non-représentés :

- Adjointes -

- Conseillers municipaux -

Secrétaire :

M. Jean-Marc LEMBERT

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2024-067

Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du service de chauffage urbain de la Ville

- Conseil Municipal du 26 septembre 2024 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la convention de délégation de service public arrive à échéance le 31 mai 2026 et qu'il est envisagé de nouveau de confier l'exploitation du chauffage urbain de la Ville de Suresnes par le biais d'une délégation de service public,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2024,

Vu le rapport de la Commission Consultative des Services Publics Locaux remis aux Conseillers Municipaux présentant le projet de délégation de service public relative à l'exploitation du chauffage urbain de la Ville de Suresnes et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Stéphane PERRIN-BIDAN, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 43
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Des membres présents ou représentés,
Décide,

Article 1.- D'approuver le principe de la délégation de service public relative à l'exploitation du chauffage urbain de la Ville de Suresnes à compter du 1er juin 2026 pour une durée de 25 ans.

Article 2.- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 octobre 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 04 octobre 2024 et publié/affiché le 04 octobre 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

**Bruno
MAGGUILLI**

Signature numérique de
Bruno MAGGUILLI
Date : 2024.10.04 18:41:31
+02'00'



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20240906-Delib2024-067-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2024